

GUIDE TAXE DE SEJOUR

MAIRIE DE MONTVALEZAN – LA ROSIERE



MAIRIE DE MONTVALEZAN



CONTACTS MAIRIE

Service Comptabilité – Finances

taxedesejour@ofeaweb.fr

Martine RECORDON

Chargée des dépenses

04.79.06.84.12

comptabilite@montvalezan.fr

Gillian DREYFUSS

Assistante finances

04.79.06.61.31

assistante-finance@montvalezan.fr

RAPPEL

La taxe de séjour est due **par personne** et **par nuit**.

Son montant varie :

→ Selon le **type d'hébergement** (hôtel, meublé de tourisme, camping, etc.)

→ Selon si l'hébergement **est ou non classé**

Par ailleurs, le montant de la taxe **doit être affiché** chez le logeur, l'hôtelier ou le propriétaire du logement et **figurer sur la facture** remise au vacancier.

Qui paye la taxe de séjour ?

La taxe de séjour s'applique à toute personne hébergée à titre onéreux qui n'est pas domiciliée dans la commune. Elle est due par les clients majeurs.

Qui est exonéré ?

- Enfant de moins de 18 ans
- Titulaire d'un contrat de travail saisonnier employé dans la commune
- Bénéficiaire d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Personne occupant des locaux dont le loyer est inférieur à un montant déterminé par le conseil municipal

Qui la collecte et pour qui ?

Elle est collectée au réel par l'hébergeur, ou par un tiers collecteur que sont les plateformes de réservation, en charge de son prélèvement et de son reversement auprès de la Mairie de Montvalezan.

COMMENT LA TAXE DE SÉJOUR SE CALCULE-T-ELLE ?

Elle est calculée sur le nombre de nuitées effectivement vendues. Les tarifs de la taxe doivent apparaître sur la facture du client. Elle est réglée par le client à l'hébergeur chargé de la collecter puis reversée à la Mairie.



TARIFS EN VIGUEUR

AU 1^{er} JANVIER 2025

N°	Catégories d'hébergement	Tarifs applicables à partir du 1 ^{er} janvier 2025 €/personne majeure/nuit
1	Palaces	5,28 €
2	Hôtels de tourisme 5 étoiles résidences de tourisme 5 étoiles meublés de tourisme 5 étoiles	3,85 €
3	Hôtels de tourisme 4 étoiles résidences de tourisme 4 étoiles meublés de tourisme 4 étoiles	2,86 €
4	Hôtels de tourisme 3 étoiles résidences de tourisme 3 étoiles meublés de tourisme 3 étoiles	1,87 €
5	Hôtels de tourisme 2 étoiles résidences de tourisme 2 étoiles meublés de tourisme 2 étoiles	1,10 €
6	Hôtels de tourisme 1 étoile résidences de tourisme 1 étoile meublés de tourisme 1 étoile	0,88 €
7	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0,66 €
8	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes Ports de plaisance	0,22 €
9	Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air*	5,5%

*Plafond applicable pour la catégorie 9

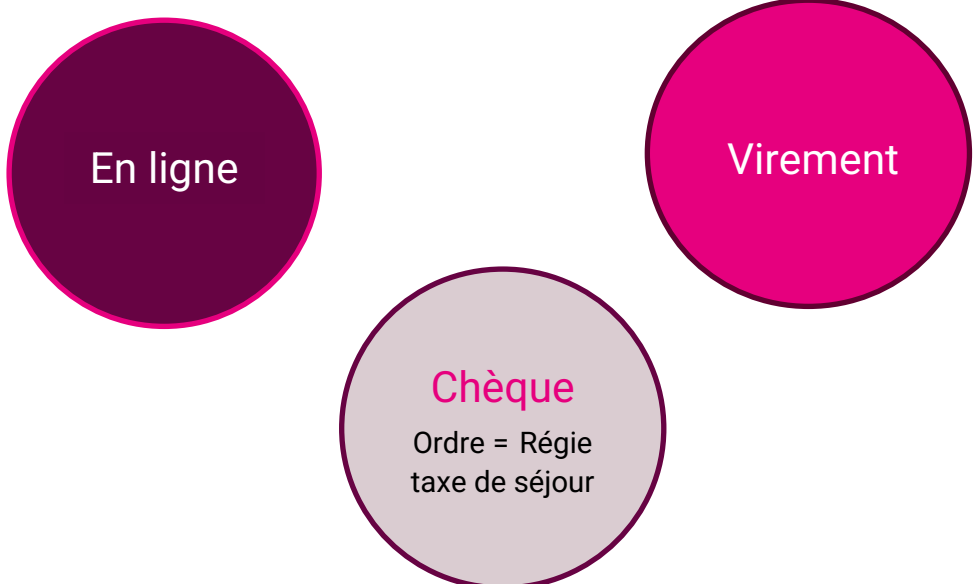
5,28 €

PAIEMENT

▪ Calendrier

PERIODES DE PERCEPTION	PERIODE 1 HIVER	PERIODE 2 PRINTEMPS ET ÉTÉ	PERIODE 3 AUTOMNE
DATE DE DECLARATION	Les déclarations sont à faire mensuellement de janvier à avril	Les déclarations sont à faire mensuellement de mai à août	Les déclarations sont à faire mensuellement de septembre à décembre
DATE LIMITE DE PAIEMENT	31 mai	30 septembre	31 décembre

▪ Modes de paiement



NB : merci de privilégier les paiements web (en ligne ou virement), les paiements par chèque étant limités aux personnes sans accès internet

PAIEMENT PAR VIREMENT



TRESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	73000	00002001061	44	TPCHAMBERY

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1730	0000	0020	0106	144	TRPUFRP1

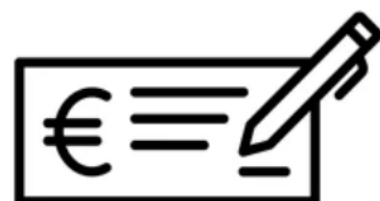
TITULAIRE DU COMPTE :

REG R MONTVALEZAN TAXE SEJOUR

Le reversement de la taxe de séjour au réel doit être fait sur le site : <https://taxedesejour.ofeaweb.fr/ts/montvalezan/> mensuellement

Possibilité de régler directement en ligne ou par virement.

PAIEMENT PAR CHEQUE



Rappel : merci de privilégier les paiements web (en ligne ou virement), les paiements par chèque étant limités aux personnes sans accès internet

→ → Chèque à l'ordre de Régie Taxe de Séjour

Je suis hébergeur, mes démarches :

- 1 Je reçois un chèque de mon client suite à son séjour
- 2 J'encaisse le chèque
- 3 Je note de côté le montant correspondant à la part de la taxe de séjour
- 4 J'additionne les montants des taxes de séjour de tous les chèques reçus
- 5 J'adresse **le seul et unique chèque** correspondant au total des taxes de séjour, à destination de la Régie Taxe de séjour

